



Édito

Sylvie FUCHS

Présidente de La Brie Francilienne,
Maire de Roissy-en-Brie

Avant les fêtes, les banques privées ont bénéficié d'une opération de refinancement inédite, par laquelle la Banque Centrale Européenne leur a accordé environ 500 milliards d'euros de prêt sur 3 ans à un taux de 1%. Dans le même temps, nos collectivités, en « vertu » de l'article 123 du Traité de Lisbonne, adopté contre le vote démocratique du peuple souverain, se voient contraintes d'emprunter à ces organismes financiers à des taux prohibitifs. Pourtant, leur principal intérêt devrait être de soutenir l'économie, l'emploi et le bien être de tous plutôt que de spéculer, grâce à l'argent public, pour quelques uns.

Premier investisseur public, les collectivités territoriales souffrent aujourd'hui de la mauvaise gestion des comptes de l'Etat, qui leur demande d'assumer toujours plus sans moyens supplémentaires. Taxées d'être à l'origine du déficit budgétaire de la France, ces mêmes collectivités, qui votent pourtant leurs budgets à l'équilibre, réalisent à elles seules plus de 70 % de l'investissement public. Elles sont de fait le principal moteur de l'économie locale et nationale.

Malgré le désengagement de l'Etat et les réformes de la fiscalité locale dont elle subit les conséquences, La Brie Francilienne, comme nos villes, entend œuvrer, à travers son budget, pour le développement de nos territoires par la mise en place de politiques publiques ambitieuses au service des habitants.

En vous assurant que mon engagement à vos côtés restera intact, je vous souhaite à toutes et à tous mes meilleurs vœux et j'espère que 2012 sera l'année d'une politique plus solidaire, d'une politique plus juste, d'une politique à visage humain.



LETTRE D'INFORMATION | N°3 - JANVIER 2012

La Brie Francilienne vous souhaite une bonne année 2012

Construire ensemble l'avenir d'un territoire commun et partagé, voici l'objectif que ce sont fixées, il y a maintenant deux ans, les villes de Roissy-en-Brie et de Pontault-Combault.

À l'occasion des vœux 2012, La Brie Francilienne a souhaité réaffirmer cette volonté mutuelle en se dotant d'une nouvelle signature :

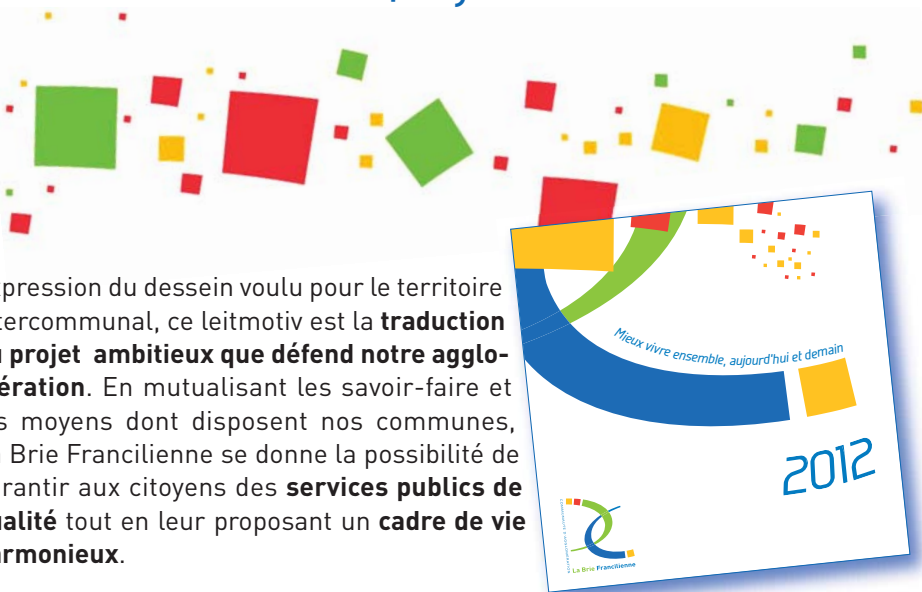
Mieux vivre ensemble, aujourd'hui et demain

Expression du dessein voulu pour le territoire intercommunal, ce leitmotiv est la **traduction du projet ambitieux que défend notre agglomération**. En mutualisant les savoir-faire et les moyens dont disposent nos communes, La Brie Francilienne se donne la possibilité de garantir aux citoyens des **services publics de qualité** tout en leur proposant un **cadre de vie harmonieux**.

La définition de l'intérêt communautaire et les nouveaux transferts de compétences, votés lors du Conseil Communautaire du 13 décembre 2011, vont dans le sens de cet engagement et placent 2012 sous le signe d'une collaboration accrue. Ainsi, **l'action de l'agglomération va continuer de se développer autour d'axes stratégiques** dans des secteurs variés tels que le développement économique (création et gestion d'une bourse intercommunale des locaux), la santé (étude d'opportunité pour la création d'un centre de santé intercommunal) ou encore l'aménagement du territoire (étude de faisabilité préalable à la création d'une opération d'aménagement sur le secteur sud de Roissy-en-Brie).

2012 sera également une année dédiée à l'élaboration d'un nouveau schéma de transferts. Déjà, le travail a commencé pour **élargir les compétences de la Brie Francilienne avec le souci d'améliorer toujours plus le service rendu aux habitants du territoire**.

Les élus communautaires et les agents de La Brie Francilienne vous adressent, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année !



Lumière sur **les travaux d'entretien et de rénovation** du Nautil

Au-delà des opérations courantes qui rythment la vie du Nautil, et répondent aux besoins d'entretien que nécessite un tel équipement, **La Brie Francilienne a entrepris, au cours de l'année 2011, divers travaux de rénovation** indispensables au maintien d'une structure âgée de 15 ans.

L'espace aquatique du complexe sportif intercommunal, dont la gestion a été confiée à La Brie Francilienne dès 2010, a connu à la fin de l'année 2011 une fermeture de longue durée, justifiée par la **réalisation de travaux de grandes ampleurs**. Outre la vidange des bassins, opération bi-annuelle obligatoire, une partie du carrelage des sols, devenu cassant et dangereux en raison de l'usure naturel de l'équipement, a été changée afin d'assurer aux usagers une sécurité accrue autour des bassins. Les points



d'ancrage des lignes de nage ont été remplacés et les gradins situés face au grand bassin remis à neuf au même titre que les carrelages vieillissant des murs de l'espace aquatique. Un ensemble d'améliorations a également été apporté aux revêtements muraux de l'espace aquatique et de l'espace forme : tourelle du toboggan, plafonds des sanitaires et des douches, couloir des cours de squash, pour n'en citer que quelques unes.

Par ailleurs, pour le confort des professionnels qui accompagnent chaque jour les visiteurs du Nautil, **les locaux du personnel ont eux aussi fait l'objet de réhabilitation**.

Enfin, les bâtiments du **CREPS Ile-de-France - Colette Besson** (Centre Régional d'Education Populaire et de

Sport), organisme de formation professionnelle aux métiers du sport, situés au sein du Nautil, ont été réaménagés grâce à la **création d'une deuxième salle de cours**. Cette réorganisation répond aux besoins exprimés par le CREPS pour maintenir de bonnes conditions d'enseignement aux élèves qui bénéficient également d'un espace équipé de sept postes informatiques et d'un **point de documentation doté d'un accès à Internet**.

En 2012, une étude globale de restructuration de l'établissement sera lancée afin de moderniser l'infrastructure, pour en améliorer le fonctionnement et maintenir la qualité du service offert.

LES BRÈVES DE LA BRIE FRANCILIENNE

■ **Elaborer un projet de développement durable pour notre territoire** : répondre aux besoins actuels des populations sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs, tel est l'enjeu du développement durable. Le projet de territoire pour La Brie Francilienne s'est construit et continue de se penser sur la base de cette conception de l'intérêt public. A ce titre, l'agglomération accueille dans son équipe, depuis le mois d'octobre, une chargée de mission dédiée à la mise en œuvre de cette volonté politique en partie matérialisée par la **réalisation future d'un Agenda 21**, feuille de route territoriale du mieux vivre ensemble au 21^{ème} siècle.

■ Depuis le 1^{er} janvier 2012, sur demande de l'administration fiscale d'Etat, **les activités proposées par le Nautil sont assujetties au régime de la TVA à 19,6%**, en raison du caractère

concurrentiel des services proposés par l'établissement, **pourtant reconnu d'intérêt général**. Malgré les tentatives entreprises par La Brie Francilienne pour trouver une issue favorable à la sollicitation des services fiscaux, cette application est d'ores et déjà effective.

■ **Fin des travaux rue Charles Balazeaux** : la construction du **bassin de rétention d'eaux pluviales**, lancée dans le but de lutter contre les inondations récurrentes subies par les riverains du « Vieux Pontault », s'est achevée juste avant les fêtes de fin d'année permettant à la circulation d'être rétablie durant cette période. Les contrôles de réception du chantier ont tous été déclarés conformes le 16 janvier dernier. Comme La Brie Francilienne s'y était engagée, **les trottoirs, sur l'emprise des travaux, et les enrobés, qui constituent la chaussée, ont été entièrement refaits à neuf**.

■ Depuis 2010, La Brie Francilienne s'est impliquée dans une **politique d'accompagnement et d'aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises**. A ce titre, l'agglomération est membre de la plate-forme d'initiative locale **Melun Val de Seine Initiatives**, et lui verse chaque année une subvention au titre du fond de prêt et une subvention de fonctionnement. En 2011, l'association a délivré deux nouveaux prêts d'honneur à des repreneurs d'entreprises commerciales implantées sur notre territoire. M. De Faria a obtenu 8 000 € dans le cadre de la reprise du salon de coiffure **Hype Studio**. Sabrina Barbarin a, quant elle, reçu un prêt d'honneur de 10 000 € pour son projet de reprise du restaurant **Le Mador**.



Définition de l'intérêt communautaire et transferts de compétences

Le 13 décembre 2011, le Conseil Communautaire de La Brie Francilienne a précisé, pour certaines des compétences dont elle s'est dotée, les domaines d'action désormais placés sous sa responsabilité. Etape essentielle à la construction du projet intercommunal, cette première vague de transferts va permettre à La Brie Francilienne de poursuivre et de renforcer son intervention, au bénéfice du territoire.

A titre d'exemples...

Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'intercommunalité pilote les opérations de création, d'aménagement, d'entretien et de **gestion des zones d'activités économique existantes**. Parmi elles, la zone industrielle des 50 Arpents de Roissy-en-Brie et le Parc de Pontillault à Pontault-Combault. Pour plus de cohérence, la **gestion des voiries** desdites zones a également été transférée. En matière de développement économique, **les actions d'animation et de dynamisation du tissu local**, la **mise en place d'outils d'observation économique** ou encore la création et la gestion d'une **bourse des locaux**, dépendent à présent de l'échelon intercommunal. Par ailleurs, relevant de la compétence action sociale, les **études préalables à la création de structures d'accueil de la petite enfance** ou encore la mise en place d'un **observatoire local intercommunal**, ont été déclarées d'intérêt communautaire. Quant à la compétence obligatoire, politique de la ville, lui ont été rattachées la **Maison de justice et du droit** de Pontault-Combault ainsi qu'un certain nombre d'**actions de médiation et de prévention** jusqu'alors menées par et sur le territoire de Roissy-en-Brie.

Révision des statuts de la communauté d'agglomération

Le Conseil communautaire s'est également prononcé sur des **modifications statutaires** rendues nécessaires pour développer le champ d'action de La Brie Francilienne. D'une part, la compétence santé, au titre de laquelle une étude pour la création d'un centre de santé intercommunal sera lancée prochainement, va être étendue à la **mise en place d'un service de garde** et à la **gestion du centre médico-sportif** de Pontault-Combault, dont le transfert aura lieu courant 2012. D'autre part, La Brie Francilienne s'est dotée d'une **nouvelle compétence facultative pour l'étude et la réalisation de liaisons douces**.

Le législateur donne deux ans aux communautés d'agglomération pour préciser le contenu de leur coopération intercommunale. Si, de ce point de vue, La Brie Francilienne a rempli ses obligations légales, elle entreprend d'**enrichir encore le projet intercommunal** en poursuivant, de manière significative, l'effort de mutualisation. **Le travail de réflexion a déjà commencé...**

Nature de la compétence	Intitulé de la compétence	Transferts au 1 ^{er} janvier 2012	Modifications statutaires
Compétence obligatoire	Aménagement de l'espace	Création et réalisation de zones d'aménagement concerté	
Compétence obligatoire	Développement économique	Création, aménagement, entretien et gestion des Zones d'Activités Economiques Actions de développement économique Actions favorisant l'accès à l'emploi	
Compétence obligatoire	Equilibre social de l'habitat		
Compétence obligatoire	Politique de la Ville	Gestion de la Maison de Justice et du Droit Actions de prévention	
Compétence optionnelle	Voirie	Création, aménagement et entretien des voiries dans le périmètre des ZAE	
Compétence optionnelle	Assainissement		
Compétence optionnelle	Eau potable		
Compétence optionnelle	Equipements sportifs et culturels		
Compétence optionnelle	Action sociale	Etudes sur la création de structures d'accueil de la petite enfance Mise en place d'un observatoire local intercommunal	
Compétence facultative	Etude et réalisation de l'aménagement du Morbras et de ses berges		
Compétence facultative	Actions en faveur de la santé		Mise en place et gestion d'une permanence de soins Gestion du centre médico-sportif
Compétence facultative	Aire d'accueil des gens du voyage		
Compétence facultative	Elaboration d'un Agenda 21		
Compétence facultative	Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie		
Compétence facultative	Domaine funéraire		
Compétence facultative			Etude et réalisation de circulations douces

Inauguration du cimetière intercommunal de La Brie Francilienne



Le 14 janvier dernier s'est déroulée l'inauguration du cimetière intercommunal de La Brie Francilienne.

En présence de Sylvie Fuchs, Présidente et Maire de Roissy-en-Brie, de Monique Delessard, Vice-présidente et Maire de Pontault-Combault, de Frédéric Mac Kain, Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy et d'élus communautaires présents pour l'occasion, les invités, venus en grand nombre, ont pu parcourir et découvrir les allées du tout nouvel équipement funéraire de notre agglomération...

Issu de longues réflexions, le cimetière intercommunal de La Brie Francilienne ouvrira ses portes dès le mois de février.

Plus d'un an et demi de travaux auront été nécessaires à sa réalisation. Avec **plus de 2 000 places**, un **jardin du souvenir paysager** et la création d'une **salle d'hommage**, cette infrastructure de qualité offrira très prochainement de nouveaux services aux usagers.

Idéalement situé, en bordure des deux communes, le cimetière est **pourvu d'un parking dédié**, pouvant accueillir jusqu'à 88 véhicules. Relié aux deux villes par la route départementale 21, il sera également possible de rejoindre le site en transport collectif grâce à la **ligne 504 du réseau intercommunal de transport Sit'bus** (arrêt « Nautil »).



Rendues accessibles au plus grand nombre, les entrées et allées du cimetière ont été spécialement aménagées de façon à **faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite** auxquelles des autorisations personnelles pourront être accordées s'ils désirent se rendre en voiture à leur concession familiale.

Cette réalisation donne à voir les avantages que peuvent retirer nos villes à initier leurs projets en commun. Alors que les capacités d'accueil des cimetières municipaux se réduisaient considérablement, l'agglomération a pu **promouvoir la création d'une infrastructure de qualité tout en limitant la portée des coûts d'investissement**, qui auraient été bien supérieurs si les villes avaient réalisé seules leur propre cimetière.

« L'idée d'un cimetière intercommunal a souvent été abordée par nos deux villes, avant même que ne naisse notre intercommunalité. Mais, c'est bien avec la création de La Brie Francilienne, le 1^{er} janvier 2010, que ce projet commun est devenu une évidence ».

Sylvie Fuchs, Présidente de La Brie Francilienne

En outre, la mutualisation de l'équipement permet d'**optimiser les frais de fonctionnement**, tout en mettant à la disposition des usagers de nouveaux services. Pour autant, et dans le but de simplifier les démarches administratives des habitants, **l'enregistrement à l'état civil continuera de s'effectuer auprès des services des villes.**

Enfin, comme l'a rappelé Sylvie Fuchs à l'occasion de la cérémonie d'inauguration, le nom de cimetière intercommunal de La Brie Francilienne renvoie au « *nom qu'ensemble nous avons choisi pour notre projet de territoire qui se donne pour objectif le mieux vivre ensemble pour les générations actuelles et à venir* ».



Publication intercommunale éditée par la communauté d'agglomération de La Brie Francilienne

Directrice de la publication : Sylvie Fuchs

Responsable de la rédaction : Aurélie Ferrier

Photos : Communauté d'agglomération de La Brie Francilienne.

Conception/réalisation de la maquette : CRÉA-COM Communication Créative®

Impression : Imprimerie ACI

Tirage : 24 000 exemplaires

Distribution : Liaison + SARL

Dépôt légal : janvier 2012

ISSN : 2117-4008

